



# EVALUATION NATIONALE DE FORET D'EXCEPTION®

## Synthèse de l'enquête menée dans le réseau Forêt d'Exception en 2019

Depuis les années 1970, la protection de la nature et la qualité des paysages sont une exigence croissante de la société. Par ses missions de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF doit être de plus en plus présent et interactif avec toutes les composantes de la société : élus des collectivités territoriales, riverains et associations de citoyens, services de l'Etat et acteurs économiques.

Le label Forêt d'Exception® a pour objectif de permettre aux acteurs du territoire de s'approprier la forêt domaniale, de participer à certaines décisions orientant l'action, pour engager de nouveaux projets concertés. Cette démarche invite les différentes parties prenantes, à l'échelle d'un massif forestier domanial, à construire ensemble une vision partagée de la gestion forestière sur ce territoire.

### Pourquoi initier une évaluation nationale de Forêt d'Exception® en 2019 ?

« Le travail de labellisation Forêt d'Exception progresse à un rythme régulier, chacun prenant le temps de rassembler les bonnes volontés et de consolider les dossiers. Labelliser est un objectif fort. En faire un processus dynamique, en quête d'amélioration, est une nécessité. En 2019, le Comité national d'orientation a pensé que le temps était venu de lancer une démarche d'évaluation. », déclare Paul Arnould, président du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®.

Le premier label Forêt d'Exception a été remis à la forêt de Fontainebleau en 2012, cinq ans après le lancement de la démarche. Depuis cette date, l'ONF a privilégié l'aboutissement d'une douzaine de projets innovants et la concrétisation du label sur les premières forêts engagées dans le réseau national. Aujourd'hui, 13 labels consacrent les partenariats et actions mis en œuvre par les acteurs locaux sur des territoires rassemblant 8% de la surface des forêts domaniales. La quatorzième candidature concerne la forêt indivise de Haguenau.

**En 2019, la commande nationale d'une évaluation du label Forêt d'Exception doit contribuer à la préparation d'un nouveau Contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et l'Office national des forêts**, pour la période 2021-2025. Envisageant l'évolution et l'amélioration du label, il s'agira « en gardant la philosophie actuelle, de rechercher une dynamique renouvelée du label, avec une impulsion répondant à de nouvelles ambitions et priorités mises en avant par les résultats de l'évaluation nationale » indique Albert Mailliet, directeur Forêts et risques naturels à l'ONF.

**L'évaluation de l'utilité du label a été retenue comme la question prioritaire à traiter en 2019** : il s'agit d'identifier les effets du label et de vérifier s'ils répondent aux besoins des acteurs impliqués.



Carte du réseau Forêt d'Exception® (ONF, juillet 2019)

Cette évaluation nationale n'est pas la somme d'évaluations menées au niveau local. Elle essaie de cerner la globalité du label dans toute sa complexité : à la fois sur les liens établis au sein du réseau national, les échanges directs entre les forêts, et les relations entre le niveau local et le niveau national.

**La démarche initiée en 2019 s'appuie à la fois sur une réflexion du Comité national d'orientation et une enquête réalisée auprès des acteurs du réseau Forêt d'Exception.**

## Comment a été élaborée l'enquête nationale auprès des membres du réseau Forêt d'Exception en 2019 ?

La mission d'enquête nationale a été lancée dans le cadre d'un stage de six mois au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Céline Tain, élève ingénieur forestier d'AgroParisTech-Nancy, était encadrée par Christèle Gernigon, pilote nationale de Forêt d'Exception.

L'objectif de l'enquête menée auprès des acteurs du label Forêt d'Exception était de recueillir leur perception de l'utilité et des effets du label, leur niveau global de satisfaction et leurs suggestions pour améliorer le dispositif afin de mieux répondre à leurs aspirations.

Réalisée sur un temps court, cette enquête nationale a mobilisé trois formes de contributions : un groupe de travail national pour la conception de l'enquête, des entretiens en face à face auprès d'un premier panel d'acteurs locaux, et un questionnaire national envoyé à l'ensemble des acteurs engagés dans Forêt d'Exception.

**Le périmètre d'étude retenu regroupe les quatorze forêts labellisées ou en cours de labellisation en 2019.** Les personnes ciblées sont réparties en 5 catégories d'acteurs : élu des collectivités territoriales de tout niveau, représentant ou membre d'associations, salarié de l'Office national des forêts, salarié d'une autre institution (services de l'Etat, collectivités et autres établissements publics), autres professionnels.

**Des entretiens ont été réalisés, en avril et mai 2019, auprès de 38 acteurs sur trois forêts** aux caractéristiques territoriales différentes : **Bercé**, prestigieuse chênaie de plaine rurale, dans le sud de la Sarthe ; **Rouen**, hêtraies des plateaux forestiers et des méandres de la vallée de la Seine en interaction avec la Métropole régionale normande ; **Grande Chartreuse**, forêt de montagne située au cœur d'un parc naturel régional, entre les villes de Grenoble et de Chambéry.

Le questionnaire a été élaboré à partir des mots et paroles recueillis auprès de cet échantillon d'acteurs représentatifs.

**Le questionnaire a été envoyé par courriel en juin, aux 1400 acteurs impliqués sur les 14 forêts.**

L'ensemble des données a été recueilli et synthétisé via la plateforme SurveyMonkey®. Chaque formulaire était renseigné en 15 minutes en moyenne et sa confidentialité garantie. En plus du profil de l'enquêté, les 26 questions posées portaient sur les thématiques suivantes :

1. Comment définissez-vous Forêt d'Exception ?
2. Quels effets de Forêt d'Exception observez-vous ?
3. Êtes-vous globalement satisfait du dispositif Forêt d'Exception auquel vous contribuez ?
4. En quoi les liens entre les acteurs ont-ils été modifiés avec Forêt d'Exception ?
5. Comment percevez-vous l'ONF en tant que partenaire de Forêt d'Exception ?
6. Quels sont les apports du comité national et du réseau national à votre niveau ?
7. Quelles sont vos suggestions pour améliorer le label et sa mise en œuvre ?

**Une première restitution des données recueillies par cette enquête a été effectuée à Paris en septembre 2019**, auprès des membres du Comité national d'orientation Forêt d'Exception et de représentants des équipes de l'Office national des forêts impliquées dans le réseau.

## Quels sont les résultats de cette enquête nationale ?

**« Les résultats apportent beaucoup de signaux positifs malgré des situations diverses et parfois complexes. »** indique Anne Vourc'h, vice-présidente du Comité national d'orientation. Alors que les réponses proposées permettaient de s'exprimer en termes contrastés, critiques ou favorables, et de manière anonyme, les participants ont globalement saisi cette enquête nationale comme un instrument pour valoriser l'implication des territoires et les actions collectives menées dans le cadre de Forêt d'Exception. Seuls 2% des participants s'expriment de manière systématiquement négative.

**Le taux de réponse de 30% est particulièrement élevé** (426 formulaires validés). Il varie de 21 à 51% selon les forêts. Il montre que l'enquête a été bien relayée au niveau local, illustre l'intérêt porté à la démarche et le dynamisme des acteurs. Les profils des enquêtés sont variés : si près de la moitié d'entre eux siège en Comité de pilotage, un quart n'appartient à aucune instance de dialogue. Concernant les catégories de personnes, les élus (10% des répondants) ont deux motivations principales « défendre des valeurs et un patrimoine » et « fédérer leur territoire autour de la forêt » ; les membres d'association (23%) veulent prioritairement « défendre des valeurs et un patrimoine » ; tandis que les salariés (ONF 26% et autres institutions 35%) viennent davantage « représenter leur structure ».

## Les messages-clés issus de l'enquête nationale

A. Les acteurs de Forêt d'Exception définissent en priorité le label comme une reconnaissance d'une forêt et d'un territoire aux patrimoines remarquables, où histoire et culture précèdent la mise en avant de la biodiversité et du patrimoine naturel. Viennent ensuite la référence à un outil de gouvernance et de concertation sur la forêt, puis à un terrain d'expérimentation et d'innovation.

Ces trois dimensions données par les acteurs du dispositif (patrimoine, concertation et laboratoire) sont conformes aux objectifs de la charte nationale.

**Le label apparaît connu pour ce qu'il est, son sens est bien partagé avec les partenaires au niveau local.**

B. Avec Forêt d'Exception, les participants observent une « meilleure synergie entre acteurs », avec « plus d'attentions portées sur la forêt », « l'apparition de nouveaux projets », « un développement touristique du territoire » et une meilleure prise en compte du patrimoine culturel et naturel.

**Après 10 ans de travail, les effets positifs du label sont observables et cohérents avec l'intention initiale.**

C. Le niveau de satisfaction du label est globalement positif (71%), avec peu de personnes « très satisfaites » (8%), mais encore moins de « pas de tout satisfaites » (2%).

**Ce résultat montre que si le dispositif Forêt d'Exception est apprécié dans son principe, il peut encore s'améliorer pour mieux répondre aux besoins des acteurs impliqués en territoires.**

D. A la question « en quoi les liens entre les acteurs ont-ils été modifiés ? », les acteurs expriment clairement que Forêt d'Exception a permis de mieux travailler ensemble : « les acteurs se connaissent mieux », « un réseau d'acteurs s'est constitué », « des partenariats

se sont engagés dans la durée » et « de nouveaux acteurs participent ».

**Ces résultats encourageants soulignent la solidité du dispositif avec un dialogue constructif où la perspective du label est une motivation supplémentaire pour agir.** Il s'agit bien d'une aventure collective menée en partenariat et pas uniquement celle de l'ONF.

E. Avec Forêt d'Exception, l'ONF est un partenaire territorial reconnu et essentiel. Il est perçu ici comme un acteur riche de connaissances à partager, à l'écoute des autres, qui adopte une posture de dialogue, sans que toute la dynamique ne retombe. Les efforts pour communiquer sont aussi relevés par les personnels de l'ONF.

**La confiance générée par le dispositif de dialogue territorial animé par l'ONF se révèle un très bon « retour sur investissement », et démontre la capacité des équipes à changer de posture.**

F. L'interrogation sur l'apport du niveau national portait sur deux dimensions : le Comité national d'orientation et le réseau national Forêt d'Exception.

Pour les acteurs, le Comité national apporte « une vision extérieure sur le territoire et son projet ». Deux autres rôles sont relevés pour cette instance : le cadrage national du label, le soutien et l'accompagnement des projets au niveau local.

L'animation nationale est quant à elle attendue sur deux volets : la création de liens avec la mise en réseau des forêts et des acteurs, le déploiement d'une communication nationale sur le label.

**Le dispositif national reste encore méconnu d'une grande partie des acteurs locaux : les échanges sont à prolonger après l'attribution du label, avec un suivi et des contacts réguliers (visite et atelier sur site, rencontres nationales...).**

## Les suggestions pour l'avenir recueillies auprès des parties prenantes dans l'enquête nationale

**L'ensemble des acteurs exprime une forte volonté d'agir et d'innover en forêt, avec deux souhaits pour l'avenir : une continuité de la dynamique déjà engagée avec le label Forêt d'Exception et une augmentation des actions menées en commun.**

Pour améliorer le label, les participants formulent trois souhaits : communiquer pour mettre davantage en valeur le label et les actions réalisées sur les territoires ; continuer d'agir en forêt en mobilisant de nouveaux moyens financiers ; développer les relations et partages d'expérience entre les forêts labellisées.

Deux principaux freins à la mise en œuvre du label sont signalés : le manque de connaissance et de reconnaissance de Forêt d'Exception, en premier, et le manque de moyens pour agir, en second. La difficulté de mobiliser tous les acteurs est également évoquée. Par ailleurs, des efforts d'information restent à déployer pour relier les différents cercles d'acteurs locaux à l'échelle de chaque forêt, et un manque de contacts subsiste au sein du réseau entre le niveau local et le niveau national.

## Comment poursuivre l'évaluation nationale de Forêt d'Exception ?

### La restitution locale des résultats de l'enquête

L'enquête menée en 2019, précédée de la rencontre d'un échantillon d'acteurs sur trois forêts, a permis de rendre le réseau national réel et vivant, avec un échelon national qui contacte et écoute toutes les parties prenantes.

Les résultats de l'enquête sont à présenter à chaque Comité de pilotage, avec la participation d'un représentant national. Il s'agira à la fois de faciliter une appropriation locale et de réfléchir aux actions à mener à l'échelle du réseau national.

En parallèle, cette synthèse est mise en ligne sur Internet, avec une annexe graphique et le rapport de stage de Céline Tain.

### Des investigations complémentaires

Les résultats bruts de l'enquête sont disponibles par forêt, mais le nombre variable de réponses (de 13 à 55 par forêt) ne permet pas de faire des analyses statistiques fiables à cette échelle. Une analyse complémentaire des données, par « groupe de forêts » ou « groupe d'acteurs », serait à tester sur certaines questions. En complément de l'enquête, une série d'éléments factuels est à recueillir sur les actions menées dans chaque forêt, avec une analyse comparative des projets portant à la fois sur leurs éléments communs et leurs spécificités locales.

L'enquête 2019 a été menée auprès des membres du réseau Forêt d'Exception. Une nouvelle enquête auprès d'un « groupe-miroir » de personnels ONF et d'acteurs locaux permettrait d'approcher la vision du label à l'extérieur du réseau et d'identifier les facteurs de motivation ou freins pour les impliquer dans un projet similaire. Une comparaison des forêts labellisées avec un échantillon témoin de forêts non labellisées serait utile pour mieux caractériser leur représentativité et les effets du label en termes de valorisation des patrimoines, gestion forestière, modalités de travail des acteurs locaux et réponse aux besoins.

## Quelles perspectives pour la mise en œuvre du label Forêt d'Exception ?

Cette première phase d'évaluation nationale doit donner un nouveau cap pour l'avenir du label Forêt d'Exception. Depuis 2007, la priorité a été donnée à la concrétisation du label Forêt d'Exception sur une quinzaine de forêts. Les dix prochaines années peuvent se focaliser sur la consolidation du réseau existant avec l'ensemble des parties intéressées.

### A l'issue de l'enquête, le Comité national Forêt d'Exception a formulé trois questions prioritaires :

#### Comment faire rayonner les acquis de Forêt d'Exception au sein de l'ONF et auprès de ses partenaires ?

Face aux défis de l'adaptation des forêts au changement climatique et de l'évolution de la société à l'égard de la gestion forestière, l'ONF doit répondre à l'attente de tous les acteurs en termes de partage de connaissances et de transfert d'innovations.

Avec Forêt d'Exception, l'établissement engage une évolution des pratiques de dialogue et d'action forestière, sur la base de partenariats mobilisant un collectif d'acteurs locaux. Les tests menés sur un réseau de forêts connues et reconnues ont plus de visibilité. Les membres du réseau participent avec les autres forêts, au partage des divers savoir-faire acquis.

Faire rayonner plus largement les acquis de Forêt d'Exception vers toutes les forêts demande d'y adosser un plan de communication et de formation ambitieux. A moyens constants, cela demande d'étendre avec modération le nombre de forêts labellisées et d'impliquer toute la chaîne managériale de l'ONF dans le transfert d'expériences vers les autres territoires.

#### Quelles conditions réunir pour que la dynamique s'entretienne sur chacune des forêts du réseau national ?

L'enquête faite auprès du réseau montre que l'image de l'ONF y évolue positivement, avec un bon niveau de confiance des partenaires. Il s'agit d'entretenir la motivation des personnes engagées, en consolidant les partenariats acquis et en concrétisant des actions à l'utilité reconnue par tous. Pour stimuler le travail collectif, le cercle des personnes invitées peut encore s'élargir avec toutes les composantes de la société qui souhaitent comprendre la forêt et participer à des actions.

Le travail de dynamisation des échanges en réseau national doit reposer sur une feuille de route et trois engagements forts : le soutien stratégique de l'ONF et de son comité de direction, une animation nationale insufflant une dynamique de partage à tous les niveaux (réseau des animateurs et membres des comités de pilotage), la mobilisation fidèle et bienveillante des membres du comité national.

#### Comment ouvrir la porte à de nouvelles candidatures au label Forêt d'Exception ?

Faut-il accueillir de nouvelles candidatures, combien et selon quels critères ? La construction d'un label exigeant et sa mise en place, rapides au regard d'autres labels, ont démontré la pertinence des choix de forêts et territoires opérés depuis 2007. L'arrivée de nouvelles forêts, avec des caractéristiques, thématiques et concepts innovants, peut avoir un effet stimulant si elle est bien accompagnée. La question de « Comment gérer la candidature d'un nouveau territoire forestier ? » sera également posée au sein du projet de l'ONF pour 2021-2025.